



ADHÉSION au GDSA47 pour l'année 2026

COORDONNEES

- à renseigner obligatoirement :

Nom et Prénom :

N° Apiculteur (NAPI) :

- à renseigner si modification ou nouvel adhérent :

Adresse :

Tél : E-mail :

Cette déclaration reste interne au GDSA47. **Le GDSA47 n'assure pas vos ruches.**

Votre déclaration à l'administration de vos emplacements de ruchers reste obligatoire et sous votre responsabilité, il en est de même pour votre déclaration fiscale.

ADHESION

Cotisation fixe pour apiculteur ayant 5 ruches ou moins	☐	5,00
Cotisation fixe pour apiculteur de plus de 5 ruches	☐	26,00
Option Abonnement à la revue La Santé de l'Abeille	☐	22,00
TOTAL A RÉGLER :		

- Chèque à l'ordre du GDSA47 à envoyer avec votre bulletin à :

Jean Marie NAY – 2180 chemin de Ronde – 47 200 MONTPOUILLAN

- Virement, préciser en référence votre Nom et prénom, numéro NAPI et envoyez votre bulletin par mail à gdsa47@gmail.com

TRÈS IMPORTANT : Une coche OBLIGATOIRE : voir page suivante, pour plus d'informations

☒ **J'adhère au PSE (Programme Sanitaire d'Élevage)** , sans supplément à mon adhésion

Indication du nombre de colonies (pour ouvrir les droits de commande des traitements) :

☐ **Je n'adhère pas au PSE** et je ne pourrai pas commander de traitement au GDSA47.

Date et signature :

PSE (Programme sanitaire d'élevage)

Adhérer au PSE c'est :

- Traiter ses abeilles contre Varroa selon le protocole défini dans le PSE (voir ci-après).
- Traiter uniquement avec des médicaments ayant une AMM.
- Déclarer ses ruches tous les ans entre Septembre et Décembre.
- Tenir un registre d'élevage.

Protocole du PSE :

- Au printemps : Réaliser un dépistage par comptage des varroas et traiter si nécessaire.
- En cours de saison :
 - ◆ Réaliser quelques comptages de Varroa et traiter si nécessaire.
 - ◆ Traiter les essaims sauvages récoltés.
- En fin de saison :
 - ◆ Réaliser un traitement le plus tôt possible
 - ◆ Réaliser un comptage de Varroa 1 mois après traitement.
- En hiver, hors couvain : Réaliser un traitement si le dépistage après traitement n'a pas été satisfaisant.

ASSEMBLÉE GENERALE

Notre prochaine **ASSEMBLEE GENERALE** aura lieu le :

DIMANCHE 1 MARS 2026
Au Lycée Agricole de Ste Livrade
de 9h à 12h

Merci de réserver d'ores et déjà cette date. Vous recevrez une invitation et le détail de la journée ultérieurement.

DÉCHETS DE TRAITEMENT VARROAS

Pensez à stocker vos déchets de traitements Varroa pour les apporter le jour de l'A.G.
Vous pouvez aussi les apporter à votre dépôt lors de votre retrait des traitements de l'année.

RIB GDSA norme sepa

BENEFICIAIRE : GDSA 47

IBAN CREDIT AGRICOLE = FR76 1330 6003 2586 9130 5001 156

BIC = AGRIFRPP833

BANQUE = 13306 GUICHET = 00325 Numéro compte = 86913050011 Clé Rib = 56